

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale)

NOR : ETSS1230010A

Le directeur de la sécurité sociale par intérim,  
Vu le code de la sécurité sociale ;  
Vu le décret modifié n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;  
Vu le décret modifié n° 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté du 9 novembre 2009 portant création de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Thérèse GOSSELIN, chef de l'antenne interrégionale de Marseille, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom des ministres en charge de la sécurité sociale, tous actes et décisions relatifs à l'application des articles R. 123-49, R. 151-1, R. 151-4, R. 152-1, R. 281-4, R. 623-19, R. 861-19, D. 122-13, D. 122-19, D. 253-5, D. 253-12 et D. 611-17 du code de la sécurité sociale et, d'une façon générale, toute mesure résultant de l'exercice des pouvoirs de contrôle des organismes de sécurité sociale dont le siège se situe dans l'un des départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Thérèse GOSSELIN, délégation est donnée à Mme Geneviève DUCLAUX, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Le directeur de la sécurité sociale par intérim,*  
J.-L. REY